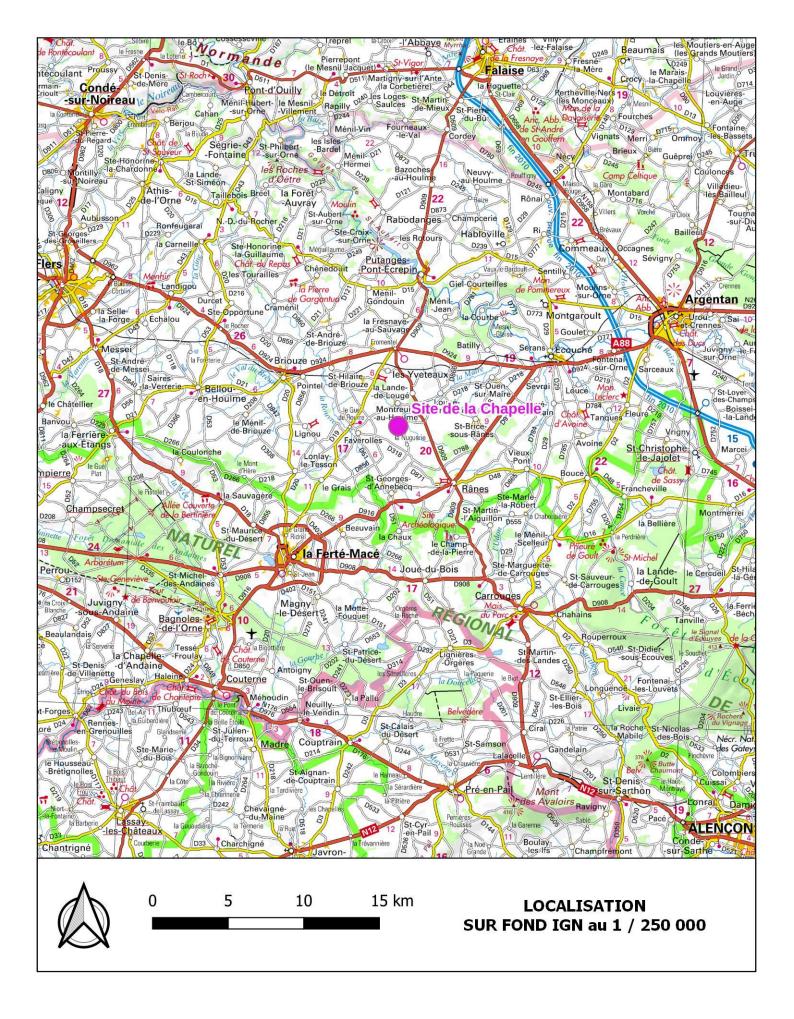


6. LOCALISATION DE L'ACTIVITE

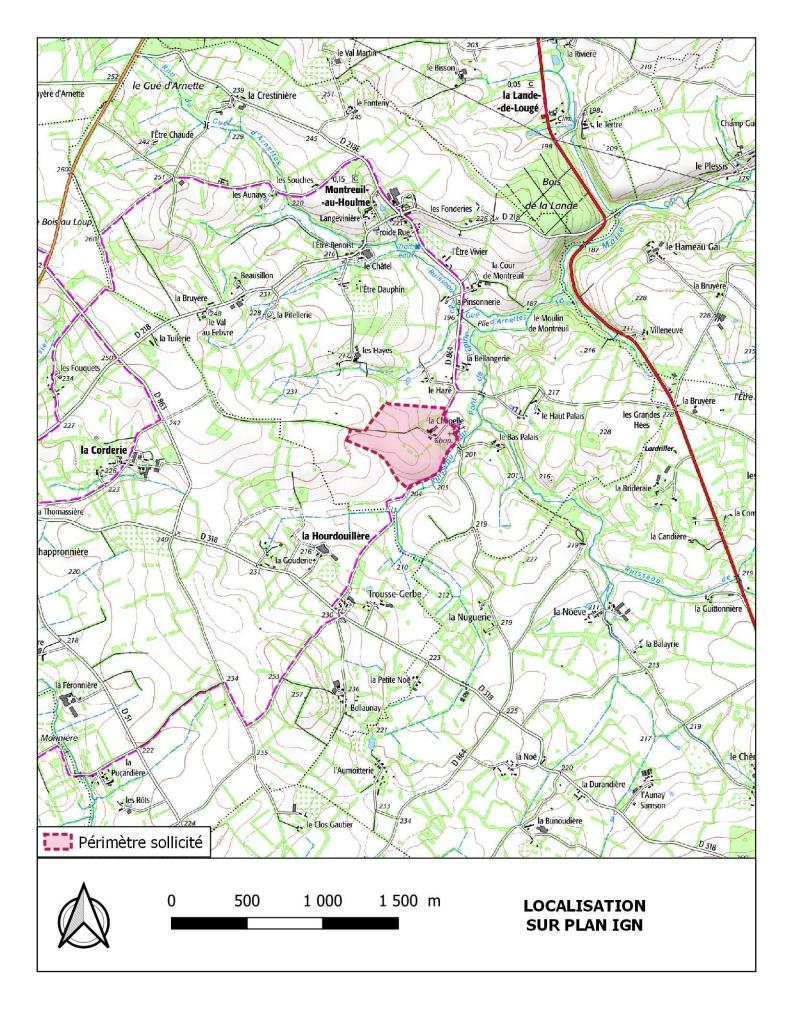
6.1. REPERES CARTOGRAPHIQUES ET DECOUPAGE ADMINISTRATIF

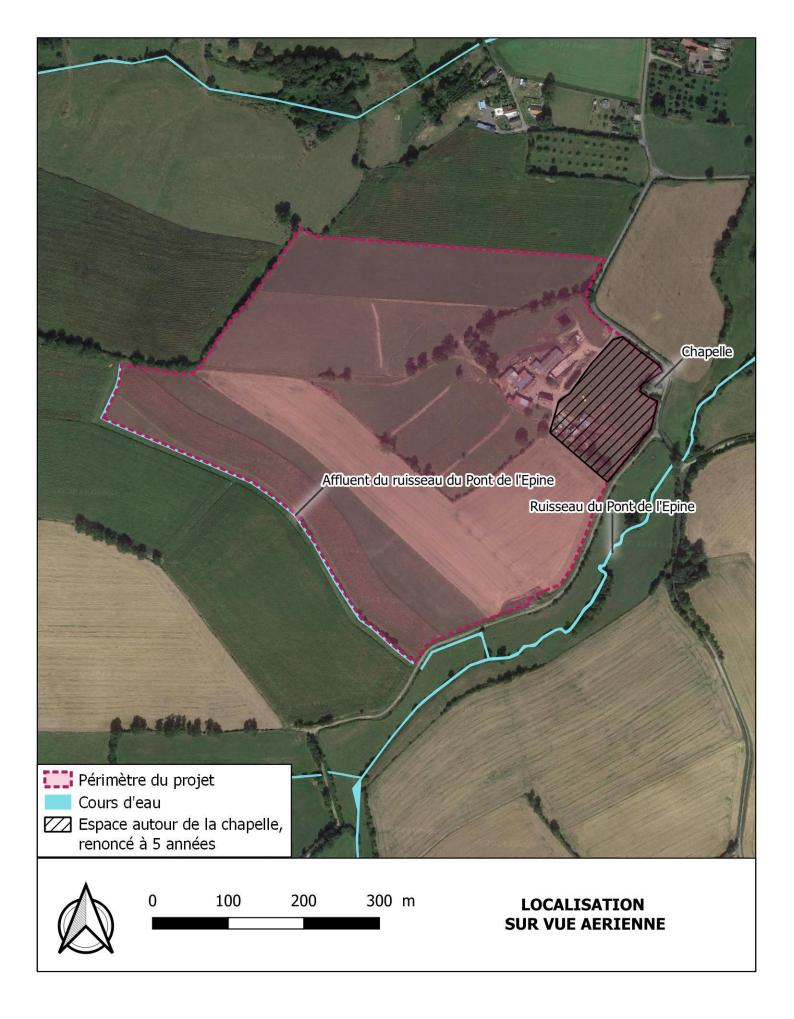
Carte IGN au 1/25000	1615 SB Argentan – Putanges – Pont-Ecrepin		
Département	Orne (61)		
Arrondissement	Argentan		
Intercommunalité	Communauté de Communes du Val d'Orne		
Communes	Montreuil au Houlme Code INSEE : 61 290 Code postal : 61 210		
Lieu-dit	La Chapelle		
Coordonnées générales du projet (projection RGF93)	X = 459 487 m à 460 228 m Y = 6 846 065 m à 6 846 640 m		
Localisation sur la commune	Le site de la Chapelle se situe à l'Ouest de la Chapelle Saint- Hermeland. Il est localisé à 1,2 km au Sud du bourg de la commune de Montreuil au Houlme et à 2,1 km à l'Est de la commune de Faverolles.		
Accès	L'accès au site se fera depuis la RD909, puis en empruntant la VC n°4 sur environ 1,7 km et la RD864 sur 250 m. La VC n°4 fera l'objet d'aménagements (décrits au paragraphe 9.5.1.3)		
Plans joints (pages suivantes)	Extrait de plan IGN au 1/250 000 Fond IGN au 1/25 000 Vue aérienne		















6.2. REPERAGE PARCELLAIRE

Le projet concerne les parcelles suivantes, toutes implantées sur la commune de Montreuil au Houlme :

Section	Numéro de parcelle	Superficie totale (m²)	Superficie Demandée (m²)	Affectation
ZH	10	12 260	12 260	Extraction et merlon paysager
	11	18 690	18 690	Extraction et merlon paysager
	41	33 175	33 175	Plateforme de stockage et installations
	42	175 195	175 195	Extraction, plateforme de stockage, installations, bassins et merlon paysager
	CR n°13	865	865	Plateforme de stockage
Total		240 185	/	

Fig. 24: Références cadastrales des parcelles du projet

Le projet présenté par la société SOCAORNE comprend ainsi :

- Une emprise totale de 24 ha,
- Une superficie totale d'extraction de 15,8 ha.

Les parcelles sollicitées sont présentées sur le plan parcellaire page suivante.

La société SOCAORNE dispose de la maitrise foncière par contrat de fortage, pleine propriété ou contrat de location pour ces parcelles (cf. chapitre 7).

<u>NB</u>: A noter qu'une partie du périmètre correspondant aux terrains proches de la chapelle (parties des parcelles 41 et 42), est prévue en renonciation après 5 années d'exploitation. En effet, différents aménagements sont envisagés (aspect évoqué dans le volet paysager de l'étude d'impact au chapitre 9.4.2) nécessitant de prime abord l'intégration de ces terrains au périmètre ICPE initial. L'exploitant conservera la maîtrise foncière des terrains après cessation partielle.



